



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 2

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action pluriannuel en faveur du Burkina Faso pour 2023-2025, Partie 1

Document d'action « Programme d'appui au développement humain et aux services sociaux de base dans le « triangle » Ouagadougou- Koudougou-Dédougou-Bobo-Dioulasso (triangle OKDB) ».

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail pluriannuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23 du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Programme d'appui au développement humain et aux services sociaux de base dans le « triangle » Ouagadougou- Koudougou-Dédougou-Bobo-Dioulasso (triangle OKDB) Numéro CRIS/référence opérationnelle OSPYS: 61613 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Oui TEI 1 – Inclusion pour la stabilité
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : régions Centre, Centre Ouest, Hauts-Bassins, et Boucle du Mouhoun du Burkina Faso
4. Document de programmation	Programme indicatif multi-annuel (PIM) 2021- 2027 pour le Burkina Faso
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	Domaine 1 du PIP Burkina Faso : Paix – Cohésion sociale - Bonne gouvernance – Développement local - <i>Objectif spécifique n°1 : Renforcer l'État de droit, la justice, la sécurité et la cohésion sociale ;</i> Domaine 2 du PIP Burkina Faso : Développement humain inclusif - <i>Objectif spécifique n°1 : Les services sociaux - santé et protection sociale - au profit des populations sont renforcés ;</i>

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Objectif spécifique n°2 : L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est amélioré ;</i> - <i>Objectif spécifique n°3 : L'accès et l'offre à l'éducation sont améliorés.</i>
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Paix - Cohésion sociale - Bonne gouvernance - Développement local Développement humain inclusif
7. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>ODD principal: ODD 1 Pas de pauvreté</p> <p>Autres ODD importants : ODD 2 Faim « zéro » ; ODD 3 Bonne santé et bien-être ; ODD 4 Éducation de qualité ; ODD 5 Inégalité entre les sexes ; ODD 6 Eau propre et assainissement ; ODD 10 Inégalités réduites ; ODD 15 Vie terrestre, ODD 16 Paix, justice et institutions efficaces.</p>
8 a) Code (s) CAD	<p>Paix – cohésion sociale – bonne gouvernance – développement local</p> <p>150 - Gouvernance</p> <p>151- Développement local</p> <p>15150 - Participation démocratique & société civile</p> <p>152 - Paix, sécurité, prévention des conflits</p> <p>Développement humain inclusif</p> <p>110 - Éducation</p> <p>122 - Santé</p> <p>140 - Eau et assainissement</p> <p>160 - Infrastructures et services sociaux divers</p> <p>16010- Protection sociale</p>
8 b) Principal canal de distribution @	<p>20000 Organisations non gouvernementales (ONG) et société civile</p> <p>13000 Gouvernement tiers (coopération déléguée)</p> <p>41122 Organisations du système des Nations Unies</p>
9. Objectifs de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> Education

10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags :	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique Gouvernance numérique Entrepreneuriat numérique Création d'emplois Compétences/compétences numériques services numériques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

	contacts interpersonnels		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	énergie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

12. Montants concernés	<p>Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): BGUE-B2023-14.020120-C1-INTPA</p> <p>Coût total estimé : 65 000 000 EUR</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE : : 65 000 000 EUR</p> <p>Cette action contribue dans son intégralité à l'atteinte des objectifs du « TEI 1 – Inclusion pour la stabilité ».</p>
-------------------------------	--

GESTION ET EXÉCUTION

13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	<p>Modalité du projet</p> <p>Gestion directe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - subventions ; - marchés publics. <p>Gestion indirecte avec entités à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.4.3.</p>
--	---

1.2 Résumé de l'Action

Cette intervention vise à renforcer et améliorer l'accès aux services sociaux de base pour les populations du « triangle » Ouagadougou - Koudougou – Dédougou – Bobo Dioulasso (*triangle OKDB*, couvrant une partie de trois régions du Centre-Ouest, Boucle de Mouhoun et Hauts-Bassins) devenues encore plus vulnérables en conséquence du conflit armé et de la crise multidimensionnelle à laquelle fait face le pays.

Cet espace central du pays constitue le grenier du pays sur le plan agroalimentaire, et reste clé pour renforcer la sécurité alimentaire du pays. Les services sociaux dans cette région sont de faible qualité et sont soumis à une demande accrue compte tenu de la crise sécuritaire. En effet, ces territoires hébergent déjà environ 10% des Populations Déplacées Internes (PDI) du pays et un afflux de plus en plus important est à anticiper dans l'avenir. Cette zone géographique se trouve dans un contexte sécuritaire qui permet encore la mise en œuvre d'activités de développement économique. La concentration d'actions multisectorielles sur une zone géographique (approche territoriale) précise et limitée, devrait permettre d'obtenir plus d'impact auprès des populations.

L'intervention est une contribution pragmatique à une **approche territoriale intégrée**, flexible et incrémentale, en mobilisant des partenaires ayant la capacité de fournir un appui concret aux populations

tout en se coordonnant étroitement et en impliquant les autorités et les parties-prenantes locales dans la mise en œuvre des activités.

L'action proposée est structurée en deux composantes:

- Un appui à **la cohésion sociale** centrée sur la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, ainsi que la prévention et la gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles.
- **L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base** pour les populations devenues encore plus vulnérables en conséquence du conflit armé et de la crise multidimensionnelle à laquelle le pays fait face. Cette composante couvrira quatre volets (protection sociale ; santé ; éducation ; eau et assainissement).

L'action sera mise en œuvre principalement par des agences d'exécution des États membres en gestion indirecte, dans une approche Team Europe. Des consortia d'ONGs, en première ligne pour la mise en œuvre des actions sur le terrain, seront également impliqués dans l'exécution de l'intervention.

Cette action représente une contribution concrète au Burkina Faso au paquet d'investissement « Global Gateway » Afrique-Europe. Elle contribuera notamment à renforcer des systèmes de santé résilients et à soutenir les investissements dans l'éducation en fournissant une formation moderne et de qualité. Elle contribuera à la mise en œuvre des engagements de l'UE en faveur des populations déplacées et de leurs communautés hôtes.

L'action s'aligne sur le nouveau plan d'action genre (GAP III) et son plan de mise en œuvre Team Europe (CLIP) au Burkina Faso pour la période de 2021-2025, et la Stratégie Nationale Genre 2020-2024 du gouvernement et de la feuille de route société civile 2021-2024

Cette action est aussi reconnue en faisant partie de la contribution de l'UE à l'initiative de la Grande Muraille Verte.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Débuté le 18 décembre 2020, le deuxième mandat du Président Roch Marc Christian Kaboré s'est terminé le 24 janvier 2022 par le coup d'État du MPSR (Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration), alors porté par le Lieutenant-Colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba, et ayant pour principal objectif de restaurer "l'intégrité territoriale" du Burkina Faso. Quelques jours après un nouveau drame sécuritaire survenu à Gaskindé (37 morts dont 27 soldats), le Capitaine Ibrahim Traoré et un groupe de soldats ont entamé un coup de force le 30 septembre 2022, qui a abouti à une démission du Président Damiba le dimanche 2 octobre 2022. Le 14 octobre 2022, à l'issue des assises « des forces vives de la nation », le Capitaine Ibrahim Traoré a été désigné Chef de l'État du Burkina Faso. Le 25 octobre, un nouveau gouvernement de transition est élu, suivi le 11 novembre par celle du Président de la nouvelle assemblée législative de transition. Ce dernier coup d'État plonge à nouveau le Burkina Faso dans une instabilité politique forte.

La menace djihadiste constitue aujourd'hui le principal risque pour le Burkina Faso. Une grande partie du territoire, estimée à au moins 40 %, se trouve sous le contrôle de groupes djihadistes, tandis que leur influence continue de s'étendre vers le sud, affectant la stabilité des pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana et Togo). Depuis 2015, le pays a été le théâtre de la plus rapide propagation djihadiste que le Sahel ait connu, comptant plus de 10 000 personnes tuées par des attaques de groupes terroristes armés. Aujourd'hui, le Burkina Faso enregistre le plus haut niveau de violence armée contre les civils dans le Sahel. La création des « Volontaires de la Patrie », soit un enrôlement de civils comme auxiliaires des forces de

sécurité étatiques, a contribué à ce triste record en brouillant la ligne de démarcation entre combattants et non-combattants.

Le Burkina Faso a ratifié la plupart des instruments internationaux, comme le Pacte International relatif aux droits civils et politiques (1999), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF) (1984), la Convention relative aux droits de l'enfant (1990), la résolution 1325 du Conseil de sécurité. Mais le pays affiche encore un IIG qui le place au 147^e rang sur 159 pays dans l'indice de 2019¹. Ces inégalités de genre sont présentes dans tous les domaines de la société burkinabè et représentent un défi au respect des droits des filles et des femmes et au développement du pays. Dans le contexte de crise sécuritaire, les femmes sont en majorité victimes des déplacements forcés en raison des attaques terroristes, et elles sont les premières victimes de la pauvreté. En dépit des dispositions juridiques et des mesures politiques en faveur de l'égalité de droit entre l'homme et la femme, la considération du genre et les inégalités qui y sont liées n'ont pas encore fondamentalement changées au Burkina Faso.

La crise revêt de multiples dimensions, notamment : un sous-investissement chronique de l'État qui éloigne les populations des services sociaux de base, de l'accès à la justice et de la sécurité ; ou encore, l'incapacité de l'État et des collectivités locales à garantir une gestion concertée et pacifique des ressources locales (foncier, eau et pâturages, notamment). Dans un contexte d'accroissement démographique et de baisse de fertilité des terres, la pression exercée sur les terres agricoles et les forêts est sans cesse croissante. Cet état de fait contribue à entretenir et cristalliser des conflits entre, d'une part, les autochtones et les allochtones (dans les zones qui accueillent les déplacés) et, d'autre part, entre les éleveurs et les agriculteurs (dans les territoires où ils sont en concurrence pour l'accès aux ressources naturelles).

En parallèle, la crise humanitaire s'est aggravée ces trois dernières années. La lutte anti-terroriste s'est en effet traduite par une intensification des conflits armés et a eu pour conséquence une forte croissance du nombre de victimes civiles et de déplacés internes. En octobre 2022, le nombre de personnes déplacées internes (PDI) est estimé à 1,7 millions, auquel il faut ajouter près de 26 000 réfugiés maliens et un million de personnes qui vivent dans des territoires faisant l'objet d'un blocus par les groupes armés non étatiques. Selon le dernier plan de réponse humanitaire (août 2022), 4,9 millions de personnes sont en besoin d'aide humanitaire et 3,45 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire. Si les régions les plus impactées par l'accueil de PDI sont le Sahel, le Centre-Nord et l'Est, on relève également de plus en plus de déplacements de personnes impactées par l'insécurité vers celles de l'Ouest et le Sud. Les régions ciblées par cette intervention hébergent déjà 10% des PDI du pays et un afflux croissant de personnes déplacées sur cette zone doit être anticipé.

Le difficile contexte économique amplifie la crise sécuritaire, avec de faibles perspectives de croissance² et une inflation estimée à 14,2 % pour 2022 (IMF, 2022). Le Burkina étant fort dépendant des importations de blé, l'impact sur les prix a été sérieusement aggravé par les conséquences de l'invasion russe de l'Ukraine. Cette inflation atteindrait 25.6 % pour les seuls produits alimentaires³ pénalisant fortement la population et en particulier la sécurité alimentaire des plus pauvres. Cet impact est d'autant plus délétère que les perspectives d'emplois générateurs de revenus sont limitées.

Fragilisé au sommet, l'État Burkinabè est également affaibli à la base. La crise multidimensionnelle à laquelle fait face le pays a des conséquences directes sur la fourniture des services de base aux populations. En matière de **protection sociale**, alors qu'environ 41,4 % de la population vit dans la pauvreté, la couverture de l'assistance sociale reste faible. Les démembrements des institutions en charge de la protection sociale sont présents aux différents niveaux de déconcentration géographiques. On constate

¹ Indice d'inégalité de genre du PNUD

² Le Fonds Monétaire International projette une croissance de 3,6 % en 2022, quasiment en baisse de moitié par rapport à 2021 (6,9 %) (Regional Economic Outlook, Sub-Saharan Africa, October 2022).

³ Tableau de bord de l'économie, deuxième trimestre 2022, Ministère de l'Économie, des Finances et de la prospective.

toutefois que le dynamisme au niveau central, peine à être opérationnalisé au niveau local. Bien qu'il existe des services sociaux communaux, ceux-ci ne parviennent donc pas à jouer leur rôle de coordination vis-à-vis des acteurs associatifs locaux venant en aide aux plus vulnérables. Dans les régions les plus déstabilisées par le conflit, les PDI ne reçoivent une aide financière et / ou alimentaire que pendant une courte période ne leur permettant pas d'accéder à la terre et / ou à un emploi.

Le **système de santé** reste caractérisé par une inaccessibilité physique et financière des populations surtout dans les zones d'insécurité (plus de 560 structures sanitaires fermées ou fonctionnant à minima en 9/2022), une insuffisance et une inégale répartition géographique du personnel de santé, des niveaux de morbi-mortalité et de malnutrition toujours élevés chez les enfants de zéro à cinq ans, un taux de fécondité chez les femmes et les adolescences très élevé, une forte mortalité maternelle et une faible capacité de réponse aux situations d'urgences sanitaires. Les mères et les enfants constituent les groupes les plus vulnérables.

Le **système scolaire** burkinabè se dégrade au rythme de la progression géographique de l'insécurité avec la fermeture d'un nombre croissant d'établissements d'enseignement (plus de **5409** écoles fermées en 10/2022) et l'augmentation continue du nombre d'enfants hors école parmi les PDI comme au sein des communautés d'accueil⁴. L'accès inégal à l'éducation est en outre influencé par des facteurs tels que le grossesses précoces, le travail des enfants et les tâches ménagères, et exerce une influence négative sur les taux d'alphabétisation des femmes, bien inférieurs à ceux des hommes⁵. La formation professionnelle demeure généraliste, peu professionnalisant et inadaptée aux besoins du marché de l'emploi.

S'agissant de **l'eau et de l'assainissement**, le pays reste confronté à une croissance continue de la demande. Ceci dans un environnement de vulnérabilité aux changements climatiques avec des ressources en eau limitées. Près de 82% du territoire national est composé de roches cristallines à faible potentialité en matière d'eau souterraine mobilisable dont la recharge reste aléatoire car étant liée à la pluviométrie. La topographie du pays est en majeure partie plate et peu favorable à la mobilisation et au stockage des eaux de surface. En matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le pays connaît des disparités géographiques (urbain / rural, urbain / péri-urbain, entre régions et à l'intérieur d'une commune ou d'une région). En outre, la double crise sécuritaire et humanitaire impacte négativement les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Les conséquences directes étant les pannes fréquentes et, même, des ruptures liées à la forte pression sur ces infrastructures. Dans une telle situation, assurer un accès durable à une eau salubre et à l'assainissement constitue un défi majeur.

2.2 Analyse des problèmes

Ce contexte difficile est en filigrane de l'ensemble des éléments d'analyse des problèmes exposés dans la présente section.

En matière de **cohésion sociale**, on observe une extension de la crise, dû à un déplacement progressif de la crise du Nord et de l'Est vers le Sud et l'Ouest du pays : déplacements des populations d'une part, car les régions de l'Ouest apparaissent comme des zones d'accueil plus sécurisées ; et accélération des migrations économiques d'autre part (agriculteurs à la recherche de sécurité et de terres fertiles, résilientes aux changements climatiques, éleveurs transhumants, etc.). Ce phénomène est susceptible d'accroître la pression sur les services sociaux de base, mais aussi sur les systèmes qui régulent l'accès aux ressources naturelles (et notamment le foncier rural). Les régions qui constituent les « greniers » du Burkina Faso (et notamment la Boucle-du-Mouhoun) subissent de plus en plus les effets de la crise. Par ailleurs, l'instabilité politique au sommet de l'État et la décentralisation inachevée ont progressivement mis à mal les mécanismes locaux de cohésion sociale. Les inégalités socio-économiques ont également participé à cette dynamique. Il existe encore cependant des mécanismes dits « endogènes » de prévention

⁴ OCHA- Rapport de situation septembre 2022

⁵ Profil Genre Burkina Faso, DUE, 2022

et de gestion des conflits, ainsi que des dispositifs locaux prévus par la Loi susceptibles de jouer un rôle de régulation et de cohésion sociale qui pourraient être plus efficaces. Les acteurs locaux peuvent jouer un rôle important en matière de cohésion sociale, en intervenant davantage en articulation avec les chefs coutumiers qui, même affaiblis, restent influents vis-à-vis des populations.

S'agissant de la **protection sociale**, l'actuelle politique Nationale de Protection Sociale arrive à terme en 2022, celle-ci sera remplacée par une stratégie nationale de protection sociale qui s'inscrira dans la politique Travail, Emploi et Protection Sociale (TEPS) et couvrant la période 2018-2027 qui prévoit notamment de garantir la protection sociale pour tous, de réduire les inégalités sociales et de genre et de promouvoir la femme comme acteur dynamique du développement. La nouvelle stratégie de protection sociale et le programme national de filets sociaux sont toujours en cours d'élaboration. On constate ainsi depuis 2018 un certain dynamisme institutionnel avec la détermination des critères d'identification des personnes indigentes (2019), le protocole de partage des données des ménages vulnérables (2020), la création du registre unique (2021). On constate également une dynamique forte appuyée par les principaux partenaires techniques et financiers afin que les mécanismes de protection sociale nationaux puissent être davantage « adaptatifs » et capables de répondre aux multiples aléas auxquels est confrontée la population burkinabé (crise alimentaire, impacts du changement climatique, déplacements forcés du fait de l'insécurité...).

Cependant, les politiques peinent encore à être opérationnelles. Les dépenses totales consacrées à la protection sociale (hors santé) sont de 0.1% du PIB alors que la moyenne des pays à faible revenus est de 1.1%. Le pourcentage de la population Burkinabé couverte par au minimum une mesure de protection sociale est de 9.9% alors que ce taux est de 17,4% en Afrique et 46.9% dans le monde⁶. L'initiative nationale (Yako, 2013) qui souhaitait la création d'un service social dans chaque commune du Burkina-Faso ne couvre, en 2020, que 65% des communes avec de fortes disparités régionales (Sahel 23%, Centre 100%). La protection sociale contributive quant à elle ne couvre que 3.5% de la population. Seule, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) voit son nombre d'adhérents en très légère augmentation mais touche des individus très majoritairement masculins (seulement 23,2 % des travailleurs du secteur formel sont des femmes⁷). Les mécanismes mutualistes communautaires stagnent quant à eux à des niveaux très faibles, entre autre dus à la faible culture mutualiste, le montant élevé des cotisations, le faible choix au niveau des prestataires de santé et des types de médicaments, ou encore le non-respect des conventions conclues avec les structures publiques de santé. Le Secrétariat Permanent pour la Protection Sociale (SP-CNPS)⁸ fait état de 85,622 adhérents en 2021. C'est en milieu rural que l'on observe le plus fréquemment des emplois vulnérables (84,3% contre 32.2% en milieu urbain) et ils sont principalement occupés par des femmes (7 actifs féminins sur 10 occupent un emploi vulnérable).

Sur le plan sanitaire, la forte croissance démographique associée au contexte sécuritaire précaire actuel contribuent à fragiliser le système de santé du pays. Sa faible capacité de résilience a entraîné une réduction de l'accès et de l'offre de soins de santé de qualité à la population. En mai 2022, plus de 560 formations sanitaires étaient fermées ou fonctionnaient à minima⁹. Le taux de mortalité néonatale intra hospitalière est en hausse en 2021 : il est de 7,24 pour 1000 naissances vivantes contre 6,51 en 2020. Les principales causes sont, entre autres, la faible couverture sanitaire, l'insuffisance de la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME), l'insuffisance des équipements et des infrastructures sanitaires, l'insuffisance de renforcement des compétences des agents, l'insuffisance du nombre de contacts prénataux avec un prestataire formé, les soins prénataux inappropriés durant la grossesse et pendant l'accouchement. Le taux de mortalité maternelle intra hospitalière s'est légèrement amélioré entre 2020 (147,1 pour 100.000 parturientes) et 2021(134 pour 100 000 parturientes) mais n'a pas atteint la cible fixée (130 pour 100.000 parturientes). Pour réduire cette mortalité, de nombreux efforts ont été

⁶ Rapport Mondiale sur la protection sociale, BIT 2020-2022

⁷ Femmes et Hommes au Burkina Faso en 2018, INSD, Livret Genre, Juin 2020.

⁸ État des lieux de la protection sociale au Burkina, Novembre 2021.

⁹ OCHA- Rapport de situation septembre 2022

fournis, notamment la gratuité des soins et des médicaments en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans, le renforcement des consultations prénatales, la formation du personnel de santé et des agents de santé communautaires. La situation nutritionnelle demeure également préoccupante même si la tendance ces dernières années est à l'amélioration. En 2021, les prévalences de la malnutrition aiguë, de la malnutrition chronique et de l'insuffisance pondérale au plan national, sont respectivement de 9,7 %, 21,6 % et 17,5%. La malnutrition aiguë globale chez les enfants de 0 à 59 mois était de 11% dans le Centre- Ouest, 11,3%, dans la Boucle du Mouhoun et 6,0% dans les Hauts- Bassins¹⁰. Le taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes a connu une amélioration en 2021 mais il reste relativement faible. Il est de 23,8% dans les Hauts Bassins, 26% dans la boucle du Mouhoun, 25,3% au Centre Ouest et 23, 3% au Centre. Les normes sociales discriminatoires¹¹ excluent 54 % des femmes (contre 25 % des hommes) du processus de décision relatif à leur propre santé. Le premier Plan d'Action Genre du Ministère de la santé (2021-2023) a été élaboré et s'intègre dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2021-2030.

Les défis majeurs qu'il convient de relever en matière de santé sont: le besoin de renforcement des performances et de la résilience du système de santé pour réagir promptement et efficacement aux besoins de la population, y compris en ce qui concerne les droits et services de santé sexuelle et reproductive, l'amélioration de l'état nutritionnel des femmes et des enfants, la restauration de la permanence des services et la continuité des soins dans les formations sanitaires, le renforcement de la gouvernance dans le secteur de la santé (veille communautaire, collaboration des acteurs), la réduction des disparités de genre dans les besoins, l'accès aux soins de santé et la réduction des maladies climato-dépendantes¹².

Sur le plan de l'**Éducation**, au Burkina Faso, l'offre éducative reste limitée dans sa diversité pour répondre convenablement aux besoins d'emplois de l'économie nationale. Les problèmes de l'éducation concernent la faiblesse de l'offre, l'insuffisance et la qualité des infrastructures éducatives, la grande déperdition scolaire, la qualité de l'enseignement et de son adéquation, la qualité de la formation des personnels de l'éducation, le faible maintien des enfants à l'école, et particulièrement des filles et des plus vulnérables (faute de mécanismes de soutiens ciblés comme les cantines scolaire par exemple), et aussi le développement de formes d'éducation pouvant échapper au contrôle de l'État comme certains foyers coraniques en pleine expansion. L'éducation subit de plein fouet la crise sécuritaire et, en octobre 2022, on dénombre **22 %** des établissements d'enseignements du pays fermés (**5709**), affectant plus de **1 008 237 élèves** et **28 919** enseignants. Le taux d'achèvement pour le primaire en 2021 est de 62.4% (67.7% pour les filles), tandis que pour le post-primaire et le secondaire, il est de 36,7% pour les garçons et 20% pour les filles. Ces taux d'achèvement indiquent l'ampleur de la déperdition scolaire et confirment que plus de 50% des enfants inscrits se retrouvent très vite hors du système avant la fin du secondaire. Sur 1000 garçons inscrits en 1ere année de primaire, seuls 229 terminent un cycle secondaire pour 135 filles. Les inégalités de genre se creusent notamment à partir du secondaire où beaucoup de filles sortent du système scolaire (67% de filles fréquentent le primaire contre 26% de filles au secondaire) en raison des mariages ou grossesses précoces. Malgré les efforts du gouvernement, les inégalités de genre persistent dans le système éducatif, aussi bien pour l'accès à l'éducation, que pour la lente amélioration de l'indice de parité de l'éducation.

On dénombre aussi environ **2.800.000** enfants/adolescents hors école (déscolarisés, enfants PDI, enfants n'ayant pu avoir du tout accès à l'école) qui pourraient constituer un terreau de radicalisation. Le nombre de ces enfants ne cesse de croître avec la crise qui perdure et perturbe le système éducatif.

L'offre de l'Éducation et la **Formation Technico Professionnelle** (EFTP) formelle est très faible car le système éducatif national met plutôt l'accent sur l'enseignement général. La qualité de l'EFTP est peu

¹⁰ Rapport enquête nutritionnelle SMART 2021

¹¹ Social Institutions and Gender Index (SIGI), OCDE, 2018

¹² Communication sur l'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso. Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique. 2021.

adaptée aux besoins du marché du travail et le secteur privé (entreprises, acteurs des chaînes de valeur) est peu impliqué aussi bien dans la définition des besoins de formation que dans l'offre de stages pratiques. Le secteur reste confronté à de nombreux défis : (i) population fortement analphabète, avec un faible taux de fréquentation scolaire¹³ et un taux de scolarisation en baisse ; (ii) insécurité qui empêche dans certaines zones l'accès à l'éducation / formation formelle; (iii) coût élevé des formations formelles et qui ont une durée très longue ; (iv) faibles taux d'insertion professionnelle des élèves de l'EFTP formelle (de l'ordre de 50 %¹⁴) ; (v) offres d'emploi majoritairement dans l'informel (98 %) et dans l'environnement familial (71 %) ce qui ne génère ni autonomie réelle ni salaire (seulement un jeune travailleur sur dix est salarié)¹⁵.

Les **femmes** jouent un rôle important dans l'économie des territoires qui pourrait être augmenté si elles avaient un accès équivalent à l'éducation et aux facteurs de production que les hommes. S'agissant de l'éducation, elles ne comptent que pour un tiers des effectifs des centres d'EFP (données 2016) en raison notamment de la préférence donnée aux garçons par les parents. Elles sont par ailleurs peu présentes dans les filières techniques, dont les métiers sont souvent dits « masculins ». S'agissant des facteurs de production, en particulier en zone rurale, elles pâtissent d'un accès plus limité aussi bien pour les actifs (foncier¹⁶, équipement, etc.) que pour les services agricoles ou financiers. Pour compenser ces contraintes d'accès et assurer la sécurité alimentaire de leurs ménages, les femmes se consacrent particulièrement au modèle émergent d'agriculture urbaine et agro-écologique. Le Burkina Faso comporte encore des facteurs qui influencent et déterminent fortement l'accès et le contrôle des hommes et des femmes aux ressources, aux services sociaux de base, aux activités de la vie publique et privée ainsi que leur participation aux sphères de décision.

En matière **d'accès à l'eau potable et à l'assainissement**, outre les conséquences de l'aridité liée au changement climatique et des besoins accrus liés à la pression démographique, on assiste à une interruption temporaire ou prolongée de la délivrance des services dans les zones en insécurité et une pression accrue sur les infrastructures existantes dans les zones d'accueil des populations déplacées. Les implications directes d'une telle situation sont l'explosion des besoins en eau potable et la désorganisation du dispositif de gestion des infrastructures, avec une dégradation du service public en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement (notamment la baisse du taux d'accès des populations). Marqué par un contexte hydrogéologique défavorable avec de faibles potentialités en matière d'eau souterraine mobilisable, le pays se trouve de plus en plus exposé aux risques de prolifération des maladies liées au manque d'hygiène, mais également à une amplification des conflits communautaires liés à la gestion de l'eau. C'est donc dans un environnement de rareté de la ressource en eau combiné à des capacités limitées de gestion des services d'eau et assainissement qu'il doit impérativement apporter une réponse appropriée à une demande en eau sans cesse croissante.

Les **bénéficiaires finaux** seront les communautés, les citoyens et les citoyennes burkinabè avec une attention particulière à l'égard des femmes, des jeunes, des personnes déplacées internes, des réfugiés des pays voisins, et de leurs populations hôtes, des personnes retournées, et des ménages et personnes les plus vulnérables et les plus affectées par la crise.

Les **groupes cibles** seront les organisations de la société civile burkinabé (OSC); les mouvements de jeunesse, de femmes et de personnes vulnérables ; les leaders traditionnels et religieux; les organisations professionnelles ; les opérateurs économiques locaux et les acteurs du secteur privé y inclus celles

¹³ En effet, le Burkina Faso est l'un des pays les moins alphabétisés au monde avec un taux d'alphabétisation des adultes (âgés de 15 ans et plus) de 34,5 % en 2014 avec une fréquentation scolaire de la population de 6 à 23 ans, estimée à 46 % (73 % en milieu urbain contre 38 % pour le milieu rural). L'enseignement primaire accueille trois millions d'élèves pour un total de 15 330 centres.

¹⁴ Étude sur l'insertion, Observatoire national de l'Emploi et de la formation, ONEF, 2021 & Évaluation du PAPS/EFTP, 2019.

¹⁵ ERI-ESI – Burkina Faso, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et Secteur Informel – Rapport Final - 2018

¹⁶ Si les femmes représentent 55% de la force de travail agricole, elles n'exploitent que 16 % des terres.

représentant les entreprises dirigées par des femmes; les responsables des collectivités territoriales et locales (titulaires des obligations); les Ministères et leurs directions régionales et provinciales.¹⁷

2.3 Autres domaines d'évaluation

Sans objet.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'**objectif général** (impact) de cette action est de contribuer à renforcer la résilience des populations affectées par la crise sécuritaire du Burkina Faso.

Les **objectifs spécifiques** (OS - résultats) de cette action sont les suivants :

- OS1 Cohésion sociale : La radicalisation et l'extrémisme violent sont jugulés dans les territoires et auprès des populations les plus vulnérables, y compris les populations déplacées ici et leurs communautés hôtes (Composante C1).
- OS2 Renforcement des services sociaux de base : L'accès à la protection sociale et aux services sociaux de base (santé, éducation et eau –assainissement) est renforcé pour les populations les plus affectées par la crise (Composante C2).

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants:

Composante C1 – OS1 Cohésion sociale - contribuant à l'effet attendu 1 (ou OS1):

P.1.1 Des mécanismes locaux de prévention de la radicalisation et des programmes de lutte contre l'extrémisme violent sont mis en place et impliquent les femmes comme leaders de changement.

P.1.2 Les capacités des acteurs locaux à tenir compte de la pluralité des usages des ressources naturelles sont renforcées.

Composante C2 – OS2 Renforcement des services sociaux de base - contribuant à l'effet attendu 2 (ou OS2):

Pour le volet protection sociale :

P.2.1 Les capacités des Services Sociaux Communaux prestataires de services de protection sociale dans les zones plus affectées par la crise sécuritaire sont renforcées.

P.2.2 Les mécanismes de protection sociale contributifs et les capacités productives sont renforcés tout particulièrement pour les femmes et les ménages vulnérables (PDI et hôtes).

Pour le volet santé :

P.2.3 Les capacités opérationnelles et humaines des structures de santé sont renforcées dans les zones les plus impactées par la crise sécuritaire.

¹⁷ Ministère de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la famille (MSAHRNGF); Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN), le Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS) ; le Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité (MATDS) ; le Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques (MARAH) ; le Ministère des sports, de la jeunesse et de l'emploi (MSJE) ; le Ministère du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (MDICAPME) ; le Ministère de l'environnement, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement (MEEEA) ; le Ministère de la santé et de l'hygiène publique (MSHP) ; le Ministère de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat (MUAFH).

P.2.4 Des mécanismes d'accompagnement aux acteurs de la santé avec participation des usagers sont mis en place.

Pour le volet éducation :

P.2.5 L'offre et la capacité d'accueil des centres scolaires est renforcée pour les enfants déplacés internes et ceux des communautés hôtes dans la zone du programme.

P.2.6 Les services d'accompagnement scolaires (cantine scolaires, gouvernance des communautés scolaires) sont améliorés.

Pour le volet eau potable et assainissement :

P.2.7 Les services d'approvisionnement en eau potable et assainissement sont améliorés.

3.2 Activités indicatives

Composante C1 Cohésion sociale

Activités liées au produit P.1.1 (prévention radicalisation et extrémisme violent) : mise en place de « pactes locaux » pour la prévention / lutte contre l'extrémisme violent ; suivi des politiques publiques locales via cellules de veille citoyenne ; programmes de lutte contre la radicalisation ; formation d'éducateurs ; promotion du rôle des femmes comme promotrices de paix et dialogue ; organisation de « causeries » de sensibilisation ; fonds pour les activités génératrices de revenu (AGR qui serviront d'opportunités pour rassembler des femmes et travailler avec elles à la PEV).

Activités liées au produit P.1.2 (pluralité usages ressources naturelles) : formulation collective de règles d'usage ; modalités de transhumance apaisée (cadres de concertation, échanges et complémentarités entre agriculture et élevage transhumants) ; renforcement des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits (notamment dans la perspective d'un meilleur accueil des PDI) ; lutte contre les stéréotypes, y compris celles liées au genre.

Composante C2 Renforcement des services sociaux de base - volet protection sociale

Activités liées au produit P.2.1 (accès aux services sociaux communaux) : Fourniture d'équipement auprès des OSC et services sociaux communaux (SSC) ; Appui technique et formation auprès des OSC et SSC ; Coaching / suivi social de proximité ; Sensibilisation sur les droits (notamment des femmes, des PDI..) ; Référencement et enregistrement auprès des mécanismes d'état civil et d'aides sociales. Transferts monétaires ; Travail à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), incluant la prévention des risques liés au changement climatique.

Activités liées au produit P.2.2 (capacité productive et mécanismes de protection contributifs) : Création d'AGR, incluant de manière durable les ressources naturelles, distribution d'intrants et d'équipements ; structuration de groupements ; Développement des mécanismes de protection sociale contributifs pour le secteur informel ; Facilitation d'accès aux mécanismes de crédit, en particulier pour les femmes.

Composante C2 Renforcement des services sociaux de base - volet santé

Activités liées au produit P.2.3 (renforcement des structures de santé) : prévention et prise en charge intégrée de la malnutrition de l'enfant ; amélioration disponibilité en intrants, médicaments et matériel de prise en charge ; amélioration de la disponibilité des services de santé sexuelle et reproductive et des produits contraceptifs.

Activités liées au produit P.2.4 (accompagnement des acteurs de la santé) : fourniture de médicaments et intrants aux formations sanitaires ; renforcement des capacités opérationnelles des structures de santé de

différents niveaux et des postes de santé avancés (PSA) ; formation des acteurs de la santé communautaire ; renforcement de la gouvernance via la veille communautaire, assurer la résilience du système de santé face aux urgences sécuritaires, sanitaires et climatiques.

Composante C2 Renforcement des services sociaux de base - volet éducation

Activités liées au produit P.2.5 (offre d'éducation et capacité d'accueil) : réalisation/réhabilitation d'infrastructures complémentaires ; équipements ; appui à la structuration des foyers coraniques, aux écoles franco-arabes, aux centres d'éducation de base non formelle, aux écoles techniques et professionnelles.

Activités liées au produit P.2.6 (Services d'accompagnement scolaire): coordination des activités de renforcement de l'éducation ; capacités des acteurs de l'éducation ; suivi des activités par les structures déconcentrées en charge ; alimentation scolaire ; renforcement des capacités des structures locales en charge de l'éducation dont les collectivités territoriales ; renforcement de la gouvernance via la veille communautaire.

Composante C2 Renforcement des services sociaux de base - volet eau potable et assainissement

Activités liées au produit P.2.7 (accès à l'eau potable et l'assainissement) : systèmes d'adduction d'eau potable (AEP) prioritairement dans les chefs-lieux de communes rurales ; infrastructures d'assainissement et actions de mobilisation sociale (promotion de bonnes pratiques d'assainissement et d'hygiène sensibles au genre) ; accompagnement des communes bénéficiaires pour la mise en place d'un système de gestion des infrastructures (AEP et latrines publiques notamment) ; assistance en matière d'accès à l'eau potable, d'assainissement et d'hygiène au profit des ménages vulnérables et des PDI ; les actions seront menées au profit des ménages, des centres de santé et des écoles. Elles contribueront à la création de divers emplois : plombiers, fontainiers, artisans maçons, fournisseurs de matériaux de construction etc.

La contribution de l'UE à l'Initiative Equipe Europe prévue dans ce plan d'action annuel sera complétée par d'autres contributions des partenaires européens. La contribution indicative de l'UE est soumise à la confirmation formelle des contributions significatives de chaque partenaire dès que possible. Si l'IEE ou ces contributions devaient ne pas se matérialiser, l'action de l'UE pourrait continuer en dehors du cadre de l'IEE.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique : L'évaluation préliminaire des incidences sur l'environnement (EIE) a classé l'action en tant que **catégorie C** (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire). L'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques des agences de notation a conclu que cette action était « risque faible » ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire). Le pays est très vulnérable aux effets du changement climatique (baisse et mauvaise répartition pluviométrique, sécheresses et inondations) ce qui provoque une dégradation des terres et des ressources en eau, ainsi que l'érosion et la perte de fertilité des sols. Des objectifs et activités du programme visent à renforcer et mettre à l'échelle les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique, en gérant et en exploitant durablement les ressources naturelles dans la Grande Muraille Verte. Cette action contribue donc au Pacte Vert européen et s'inscrit pleinement dans l'initiative Panafricaine de la Grande Muraille Verte.

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles : Conformément aux marqueurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, cette action porte la mention **G1**. Cela implique l'inclusion d'une perspective du genre dans toutes les activités du programme. Au-delà de l'inclusion des femmes, l'action veillera à analyser dans chaque secteur les dynamiques de genre, les rapports de pouvoir, les conditions d'accès et les besoins différenciés entre les hommes et les femmes, afin de concevoir des activités qui exploitent les opportunités et adressent les blocages. Les actions seront alignées sur les priorités relatives à la mise en œuvre du plan d'action femmes, paix et sécurité ; la promotion

des droits à la santé sexuelle et reproductive; l'autonomisation sociale et économique des femmes ; l'élimination des violences de genre. Enfin, les systèmes de suivi & évaluation du programme et ceux des partenaires de mise en œuvre seront élaborés de manière à pouvoir faire ressortir les impacts sur les différents groupes cibles (hommes, femmes, jeunes, etc.).

Droits humains : l'action intègre l'approche basée sur les droits humains qui a pour objectif de renforcer les capacités des détenteurs d'obligations à assumer leurs responsabilités et encourage les détenteurs de droits à les faire respecter. Le succès des activités mises en œuvre sera notamment évalué au regard du respect des engagements internationaux de l'État burkinabè dans la protection des droits fondamentaux de la personne. Le respect des droits humains s'avère plus critique dans un contexte d'insécurité car les vulnérabilités sont exacerbées, notamment pour les PDI, ce qui les rend plus fragiles aux risques des violences et d'abus.

Invalidité/Handicap : conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention **D0**. Cependant, des activités économiques créatrices d'emploi et de résilience vont cibler les populations les plus vulnérables y inclus les personnes en invalidité ou handicapées qui pourront bénéficier d'un appui direct (cible de 5 % des bénéficiaires). Au regard du marqueur des inégalités (I-Marqueur), cette action porte la mention I-2. L'action repose sur l'analyse multidimensionnelle des inégalités, en matière d'accès à l'éducation, santé et d'eau, réalisée dans le cadre de la Facilité de Recherche sur les inégalités¹⁸.

Démocratie: la prise en compte des questions transversales et des considérations relatives à la bonne gouvernance sont assurées par : (i) l'implication systématique des différents acteurs dans des processus transparents de décision, d'examen de la faisabilité et dans la mise en œuvre des actions à tous les niveaux ; (ii) les objectifs de bonne gouvernance de l'UE ; (iii) l'application des principes de genre et d'intégration des jeunes et des personnes vulnérables (y inclus les PDI), et (iv) l'intégration des stratégies/actions dans le cadre global de la bonne gouvernance. L'action s'alignera avec la feuille de route société civile 2021-2024 car celle-ci joue son rôle de prévention de la crise et promotion de la paix et la cohésion sociale. L'action développera des mécanismes de médiation en vue de prévenir et régler les conflits locaux (droit au logement, gestion des ressources naturelles, conflits inter-ethniques ou religieux, conflits entre PDI et populations hôtes, etc.). Il s'agira de développer les mécanismes communautaires impliquant les chefs traditionnels, les conseils de sages, les chefs de terre qui jouent un rôle clé dans la justice locale et coutumière. Un effort sera fait pour intégrer les femmes et les jeunes dans ces mécanismes communautaires.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience : l'action bénéficiera d'un dialogue politique qui accompagnera la mise en œuvre des actions et qui permettra de suivre l'implémentation du nexus Paix-Sécurité-Développement. L'action recherchera des synergies entre les acteurs humanitaires et le développement afin de s'attaquer aux causes profondes de la crise qui menacent la stabilité, la cohésion sociale et le développement inclusif. Dans ce même contexte, il sera possible de soulever les questions sur les éventuelles violations des droits humains de la part des forces de sécurité. Au-delà des aspects sécuritaires, l'action devrait permettre d'agir rapidement au profit des populations les plus vulnérables souffrant de l'instabilité, en accompagnant le redéploiement de l'État et des services sociaux de base, sur un nombre limité des communes identifiées comme prioritaires. Les déplacés / réfugiés et les populations hôtes vulnérables seront particulièrement visés en termes d'intégration et d'accès aux activités économiques. L'action va également promouvoir le renforcement de la cohésion sociale et contribuer à la mitigation des conflits.

¹⁸ États des lieux des inégalités multidimensionnelles au Burkina Faso, UE- AFD Facilité de Recherche sur les Inégalités, Avril 2020.

Réduction des risques de catastrophes : l'action contribue à la stabilisation des populations vulnérables, déplacées internes et populations hôtes. Il s'agira également de soutenir les communes dans l'élaboration de plan de contingence/ d'urbanisme pour un accueil structuré des PDI et de prévoir l'adaptation des services sociaux de base à un afflux de bénéficiaires dans des zones prédéfinies. Elle contribue particulièrement à leur installation sur des espaces viabilisés, hors des bas-fonds, limitant les risques d'inondations durant la saison des pluies.

3.4 Risques et enseignements tirés

Categorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Environnement externe	La volatilité de l'environnement sécuritaire du pays peut influencer de manière conséquente l'action	Élevé	Élevé	<p>Communication avec toutes les parties sur zone.</p> <p>Suivi constant de la situation sécuritaire sur zone et coordination avec les forces de défense et de sécurité.</p> <p>Adaptation des activités délivrées pour faire face à la menace (par exemple changement de la localisation des activités).</p>
	Insuffisante implication des autorités politiques et administratives locales et de la société civile dans la mise en œuvre du programme	Moyen	Moyen	<p>Dialogue politique et technique continu avec les autorités locales pour maintenir leur engagement et leur implication dans les zones d'intervention.</p> <p>Facilitation de cadre de dialogue et de coordination entre autorités et populations, ainsi que les organisations de la société civile.</p> <p>Dialogue politique soutenu dans le cadre du suivi général de l'aide budgétaire</p>
Personnes et organisation	Exactions ou abus de pouvoir en matière de respect des droits humains et du droit international humanitaire par les forces de défense et sécurité et groupes d'auto-défense.	Moyen	Élevé	Des modules de sensibilisation / formation à la médiation, au dialogue et au respect des droits humains (DIH), genre et des différences culturelles seront

				fournis aux troupes déployées. Dialogue politique soutenu avec les autorités nationales sur les questions des droits humains et de lutte contre l'impunité.
	Intimidation / Représailles par les groupes armés terroristes sur les populations locales désireuses de s'engager dans le projet.	Élevé	Élevé	Communication « bas seuil » dans les zones les plus touchées par l'insécurité Engagement des forces de sécurité intérieure dans la protection des populations prises pour cible. Renforcement de la légitimité des autorités locales

Enseignements tirés:

Sur le plan de la cohésion sociale. Entre 2018 et 2021, une première vague de neuf projets de cohésion sociale ont été mis en œuvre dans le cadre du FFU, financé par l'UE, pour un montant total de 6,25 million euros. Trois axes d'intervention ont été identifiés : (i) suivi et monitoring du fait religieux ; (ii) renforcement du dialogue interreligieux et intercommunautaire ; (iii) revalorisation des activités liées au pastoralisme. Il ressort de l'évaluation finale sur la période de décembre 2021 à juin 2022 que ces projets ont *contribué* : (i) à lancer des dynamiques de concertation et dialogue dans un contexte fortement détérioré ; (ii) à atténuer les chocs créés par l'insécurité et les déplacements de populations ; (iii) à agir à différentes étapes de la prévention, gestion et atténuation de conflits entre différents groupes sociaux. L'exercice d'évaluation a en outre permis de repérer les *bonnes pratiques* suivantes : (i) la nécessité d'opter pour une structuration plus simple et plus efficiente du programme ; (ii) le besoin d'opérer un ancrage institutionnel des projets à la fois au niveau local et au niveau national ; (iii) la pertinence de prendre en compte la cohésion sociale « verticale » (avec les autorités locales ou institutions) en plus de la cohésion sociale « horizontale ». Par ailleurs, entre 2019 et 2022, deux projets financés par IcsP ont montré que des activités d'animation socio-culturelles permettent de consolider la cohésion sociale des différentes communautés (et plus particulièrement entre les PDI et les populations hôtes) et que des Cellules Municipales de Résilience Urbaine (CMRUs) améliorent la cohésion sociale à travers une planification participative et consensuelle au niveau des communes, quartiers, spécialement pour l'accueil et le logement des nombreux PDI arrivés massivement, mais aussi pour la résolution des conflits fonciers, l'adaptation des services sociaux de base, etc.

Dans le cadre de la protection sociale. Les programmes en cours (notamment à travers le FFU) ont mis en exergue l'impact positif d'intégrer la nutrition dans le paquet multisectoriel de services fournis aux ménages vulnérables. Ils ont démontré, que dans des zones à forte insécurité et déplacements de populations une approche multisectorielle et flexible géographiquement sont clefs pour s'adapter aux besoins des populations. Il est relevé que le renforcement de capacités des acteurs locaux que ce soit les OSC ou services sociaux communaux est nécessaire pour permettre un suivi social de proximité et renforcer l'efficacité et l'efficience d'une protection sociale adaptée au contexte de fragilité. Enfin, l'intégration de la dimension genre et de la nutrition de manière transversale dans les interventions contribue à maximiser l'impact positif à moyen et long terme.

Dans le domaine de la santé. Au niveau global, le Burkina bénéficie des initiatives globales auxquelles contribue l'UE : Fonds Mondial de lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH, l'Alliance Globale

pour les Vaccins et l'Immunisation (GAVI), le Global Financing Facility (GFF), le Partenariat pour la Couverture Santé Universelle (opérationnalisé par l'OMS), ainsi que celui de UNFPA supplies en ce qui concerne la SSR. Le programme d'appui au secteur de la santé a permis principalement d'accompagner le gouvernement pour la gratuité des soins en faveur des femmes enceintes et allaitantes et des enfants de 0-5 ans et d'améliorer la gouvernance à travers une veille communautaire. La quantité des soins de gratuité qui s'était stabilisée à environ 17 millions de prestations entre 2017 et 2019 a connu une hausse pour atteindre 20 426 897 en 2021. L'adhésion des populations et le renforcement de la participation communautaire sont des facteurs importants pour l'amélioration de la qualité des soins. Par ailleurs, le Programme Population a soutenu l'accès à la santé sexuelle et reproductive pour les groupes cibles les plus vulnérables (jeunes et femmes). Dans les régions les plus déstabilisées par la crise sécuritaire, les acteurs de la société civile (ONG, et associations locales) devraient être mis à profit pour consolider les acquis des actions passées et assurer une durabilité des résultats engrangés pour l'offre et la qualité des soins ainsi que l'état nutritionnel des enfants. Pour la réussite des actions, il est nécessaire d'associer les différentes composantes de la société, les services déconcentrés de la santé, ainsi que les autorités locales.

Dans le domaine de l'éducation. Au Burkina Faso, le financement du **Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME)** appuie la mise en œuvre de la politique nationale de l'éducation depuis 2010. Afin d'optimiser l'utilisation des ressources du PME, un compte d'affectation spéciale du trésor (CAST) a été créé et est également alimenté par d'autres partenaires comme la France, le Luxembourg, le Canada et la Suisse, et jouit d'une certaine flexibilité dans sa mise en œuvre. Depuis 2021 cependant, les annonces de contribution sont timides de la part des partenaires.

Avec la double crise sanitaire et sécuritaire, le pays a également bénéficié du financement de **Education Cannot Wait (ECW)** pour la période 2021-2025 d'un programme qui contribue à la résilience du système éducatif en soutenant la scolarisation des enfants dans des espaces sécurisés, le renforcement des capacités des enseignants, la fourniture de matériels didactiques (manuels et fournitures), etc... Mis en œuvre par UNICEF, EDUCO et Enfants du Monde, environ , ce programme a soutenu en juin 2022, au total **311967** enfants dont 51% de filles.

Le projet « améliorer l'enseignement dans les pays du G5 Sahel avec l'UNESCO reste une grande contribution pour le renforcement des capacités des enseignants et une amélioration des enseignements et de la gestion des ressources humaines.

ECHO au Burkina Faso, dès les premières fermetures d'établissements et de déplacements de populations, assure avec ses partenaires la couverture des besoins d'urgence et particulièrement dans l'éducation, avec l'appui à l'Éducation en Situation d'Urgence (ESU), malgré les gaps qui subsistent encore, et crée ainsi les conditions optimales d'un déploiement d'actions de nexus dans le secteur.

L'UE a aussi financé le Programme de Renforcement des Écoles Franco-Arabes (PREFA) qui s'inscrit dans la Stratégie Sahel de l'UE pour la sécurité et le développement et notamment l'axe sur la prévention et lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation et qui a permis de mieux ancrer ces écoles franco-arabes dans le système éducatif national.

Tous ces programmes démontrent qu'un engagement adapté aux réalités nationales est nécessaire pour contribuer efficacement au renforcement de la résilience du système éducatif et cette action s'investira à améliorer l'offre, les capacités d'accueil, la qualité de l'enseignement, l'alimentation scolaire pour le maintien des enfants dans les écoles et particulièrement les filles.

En matière d'eau et assainissement. Les appuis de l'UE ont principalement permis de soutenir le cadre stratégique sectoriel à travers l'appui budgétaire et en particulier le sous-secteur « assainissement » à travers divers contrats de subvention. Les principaux acquis enregistrés sont une meilleure cohérence entre les sous-secteurs sous-secteurs « *assainissement* » et « *Gestion Intégrée des ressources en Eau (GIRE)* »; une amélioration régulière de l'accès des populations à l'assainissement et à l'eau potable (accès à l'eau potable : 58,5% en 2011 à 69,5% en 2021 en milieu rural et 80% en 2011 à 92,2% en 2021 en milieu urbain ; accès à l'assainissement : 1% en 2011 à 21% en 2021 en milieu rural et 24% en 2011

à 40,4% en 2021 en milieu urbain) ; la création de cinq espaces de gestion de bassin avec l'opérationnalisation des agences de l'eau correspondantes ; une déconcentration et décentralisation de l'exécution du budget avec la mise à disposition des ressources financières au profit des directions régionales chargées de l'eau et de l'assainissement sous forme de crédits délégués et des communes sous forme de ressources transférées. L'action envisagée au titre du présent appui, relative à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, contribuera à apporter une assistance aux ménages vulnérables et aux populations déplacées internes, de contribuer à dynamiser l'économie locale et favoriser la création de divers emplois (plombiers, fontainiers, artisans maçons, fournisseurs de matériaux de construction etc).

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est la suivante. Le programme ciblera géographiquement le « triangle » OKDB (Ouagadougou - Koudougou – Dédougou – Bobo Dioulasso) couvrant une partie de trois régions (régions du Centre-Ouest, Boucle de Mouhoun et Hauts-Bassins). Cet espace central du pays constitue le grenier du pays sur le plan agroalimentaire, et reste clé pour renforcer la sécurité alimentaire du pays. Les services sociaux dans cette région sont de faible qualité et sont soumis à une demande accrue compte tenu de la crise sécuritaire. En effet, ces territoires hébergent déjà environ 10% des PDI du pays et un afflux de plus en plus important de PDI est à anticiper. Cette zone géographique se trouve encore dans un contexte sécuritaire qui permet la mise en œuvre d'activités de développement économique. La concentration d'actions multisectorielles sur une zone géographique (approche territoriale) précise et limitée, doit permettre d'obtenir plus d'impact.

L'intervention est une contribution à une approche territoriale intégrée, flexible et incrémentale, en mobilisant des partenaires ayant la capacité de fournir un appui direct et concret aux populations vivant dans les situations les plus vulnérables tout en se coordonnant étroitement et en impliquant les autorités et les parties-prenantes locales dans la mise en œuvre des activités. Cette intervention consolidera les actions antérieures menées dans les secteurs sociaux par l'Union européenne et ses partenaires.

L'action sera mise en œuvre principalement par des agences des États membres en gestion indirecte, dans une approche Team Europe, et des consortia d'ONGs. Les critères déterminants pour le choix des partenaires de mise en œuvre seront la capacité opérationnelle dans la zone d'intervention, une expérience significative dans les thématiques concernées tant avec les communautés qu'avec les structures déconcentrées de l'état dans les secteurs sociaux et leur capacité de fournir un appui concret aux populations tout en se coordonnant étroitement et en impliquant les autorités et parties prenantes locales dans la mise en œuvre des activités. Ces acteurs de mise en œuvre, de par leur expérience dans le pays dans un contexte de fragilité fortement conditionné par la dimension sécuritaire, ont la capacité de concevoir des approches réalistes par rapport à la situation sur le terrain et flexibles pour s'adapter dans le temps aux évolutions des contraintes de mise en œuvre qui pourraient survenir.

Le programme sera mis en œuvre selon une approche intégrée humanitaire-développement-paix (nexus HDP) qui reposera sur une coordination stratégique entre les acteurs HDP. Les activités du programme chercheront à assurer la continuité et la durabilité des actions menées en urgence. Les expériences, et leçons apprises et analyses de vulnérabilité, notamment celles par la communauté humanitaire seront parmi les éléments qui détermineront le choix des partenaires de mise en œuvre et les analyses de vulnérabilité contribueront à cibler les activités de l'action. Les actions dans le domaine des services sociaux de base serviront à ancrer les activités du volet cohésion sociale sur des réalisations tangibles qui contribueront à promouvoir la paix et à apporter des solutions aux conflits liés à l'exploitation anarchique des ressources naturelles.

Des synergies et complémentarités seront établies avec les différents projets globaux, bilatéraux, régionaux et l'enveloppe non-programmable du NDICI qui interviennent dans les mêmes zones géographiques dans la logique de l'approche territoriale y compris dans le domaine de la sécurité. En particulier i) avec l'action *Résilience économique et système agro-alimentaire dans le « triangle » OKDB* à financer sur la même décision couvrant cette action, ii) la première action de l'AAP 2021 se focalisant sur l'Axe OKD (Ouaga-

Kaya-Dori-Djibo) avec une logique d'action d'urgence en zone « rouge » de conflit et iii) le programme transfrontalier (MIP Régional) SKBoWA, couvrant le Sud Mali, Sud-ouest du Burkina Faso, Nord Côte d'Ivoire et Nord Ghana.

L'intervention contribuera significativement à la Team Europe Initiatives (TEI 1 – Inclusion pour la stabilité et la mise en œuvre sera coordonnée avec les actions des États membres de l'UE présents au Burkina Faso et leurs agences d'exécution. L'approche Team Europe renforcera l'impact et la visibilité des actions de Team Europe au Burkina Faso. Cette action contribuera également à la mise en œuvre du plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre hommes et femmes (GAP III).

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Résultats	Chaine de résultats (@: (maximum 10)	Indicateurs (@: (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Contribuer à renforcer la résilience des populations affectées par la crise sécuritaire du Burkina Faso.	IOG1. Incidence de la pauvreté dans les provinces/communes d'intervention.*	41,2 % (2020)	En baisse	Rapport INSD	<i>Non applicable</i>
		IOG2. Prévalence de la malnutrition aiguë et chronique chez les enfants de moins de cinq ans (GERF 1.25 SDG 2.2.1)*	A déterminer	A déterminer	Enquête par évaluation externe à mi-parcours / rapports d'activité	
		IOG3. Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité (GERF 1.30 ODD 6.1.1)* SoV : Tableau de bord des ODD https://dashboards.sdgindex.org/profiles/burkina-faso	A déterminer	A déterminer	Enquête par évaluation externe à mi-parcours / rapports d'activité	
		IOG4 Taux brut de scolarisation au secondaire au niveau national*	A déterminer	A déterminer	Rapports statistiques de l'éducation/ rapports d'activité	

Effet direct 1	OS1 : La radicalisation et l'extrémisme violent sont jugulés dans les territoires et auprès des populations les plus vulnérables, y compris les populations déplacées ici et leurs communautés hôtes	OS1.1. Nombre de personnes bénéficiant directement des interventions soutenues par l'UE qui visent spécifiquement à soutenir la consolidation de la paix et/ou la prévention des conflits (GERF 2.24)*	0	A définir	Rapports des partenaires de mise en œuvre	Amélioration de la situation sécuritaire
Effet direct 2	OS2 : Renforcement des services sociaux de base : L'accès à la protection sociale et aux services sociaux de base (santé, éducation et eau –assainissement) est renforcé pour les populations les plus affectées par la crise	OS2.1. Nombre de migrants, de réfugiés, et de personnes déplacées de force ou autres individus dans les communautés hôtes, protégés, ou aidés avec le soutien de l'UE* (GERF2.21)	0	A définir	Enquête de départ dans les zones d'action et Rapports des partenaires de mise en œuvre	Contexte politique stable Accessibilité des zones d'intervention
		OS2.2. Nombre de ménages/personnes couverts par au minimum une mesure de protection sociale grâce au soutien de l'UE*	0	A définir		Contexte politique stable Accessibilité des zones d'intervention
		OS2.3. Nombre de femmes en âge de procréer utilisant des méthodes modernes de contraception avec le soutien de l'UE * (GERF 2.34) (GAP III)	0	A définir		Contexte politique stable Accessibilité des zones d'intervention Présence effective et disponibilité du personnel de santé
		OS2.4. Nombre de femmes en âge de procréer, d'adolescentes et d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant d'interventions liées à la nutrition soutenues par l'UE* (GERF 2.33) (GAP III)	0	A définir		Contexte politique stable Accessibilité des zones d'intervention Présence effective et disponibilité du personnel de santé
		OS. 2.5. Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement avec soutien de l'UE: a) l'enseignement primaire, b) l'enseignement secondaire (GERF 2.36) (GAP III)	0	A définir		Contexte politique stable Accessibilité des zones d'intervention Présence effective et disponibilité du personnel éducatif

		O.S.2.6 Nombre de personnes ayant accès à une source d'eau potable et/ou à des installations sanitaires améliorées avec le soutien de l'UE (GERF 2.38)	0	A définir	Enquête de départ dans les zones d'action et Rapports des partenaires de mise en œuvre	Contexte politique stable Accessibilité des zones d'intervention
Produit 1.1. lié à l'effet direct 1	Des mécanismes locaux de prévention de la radicalisation et des programmes de lutte contre l'extrémisme violent sont mis en place et impliquent les femmes comme leaders de changement	-Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus par l'UE dans les domaines de la sécurité, de la gestion des frontières, de la lutte contre l'extrémisme violent, de la prévention des conflits, de la protection de la population civile et des droits humains -Nombre de dispositifs locaux mis en place (GERF 2.23)	0	A définir	Rapport de suivi	La situation sécuritaire est stable pendant la durée de la mise en œuvre
Produit 1.2 lié à l'effet direct 1	Les capacités des acteurs locaux à tenir compte de la pluralité des usages des ressources naturelles sont renforcées	-Nombre de compromis locaux trouvés / respectés autour des espaces pastoraux avec l'appui de l'UE -Nombre de conflits où les leaders coutumiers et religieux se sont impliqués dans la résolution des conflits communautaires et religieux et dans la sensibilisation avec l'appui de l'UE -Nombre de chartes d'usages des ressources élaborées / respectées avec l'appui de l'UE	0 0 0	A définir A définir A définir	Rapport de suivi	
Produit 2.1 lié à l'effet direct 2	Les capacités des Services Sociaux Communaux prestataires de services de protection sociale dans les zones plus affectées par la crise sécuritaire sont renforcées	Nombre de Services sociaux communaux dont les capacités sont renforcées avec l'appui de l'UE	0	A définir	Rapport annuel du SP-CNPS ; Rapports des partenaires de mise en œuvre	
Produit 2.2 lié à l'effet direct 2	Les mécanismes de protection sociale contributifs et les capacités productives sont renforcés tout particulièrement pour les femmes et les ménages vulnérables (PDI et hôtes)	Nombre de mécanismes de protection sociale contributifs appuyés avec le soutien de l'UE -Nombre de ménages dont les capacités productives ont été renforcées avec le soutien de l'UE	0 0	A définir A définir	Rapport annuel du ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale ;	Zones d'interventions accessibles Stabilité socio-politique Contexte sécuritaire favorable Présence effective et disponibilité du personnel de santé

					Rapports des partenaires de mise en œuvre	
Produit 2.3 lié à l'effet direct 2	Les capacités opérationnelles et humaines des structures de santé sont renforcées dans les zones les plus impactées par la crise sécuritaire	-Nombre de structures de santé renforcés avec l'appui de l'UE	0	A définir	Enquête de départ dans les zones d'action Rapports de mise en œuvre, annuaires statistiques du Ministère de la santé	
		-Nombre de consultations par habitant dans les structures de santé bénéficiant l'appui de l'UE*	0	A définir		
		Nombre des kits de contraception distribués avec l'appui de l'UE	0	A définir		
Produit 2.4 lié à l'effet direct 2	Des mécanismes d'accompagnement aux acteurs de la santé avec participation des usagers sont mis en place	Nombre d'acteurs communautaires formés sur l'offre de soins en contexte de crise avec l'appui de l'UE*	0	A définir	Rapports de mise en œuvre, annuaires statistiques du Ministère de la santé	
Produit 2.5 lié à l'effet direct 2	L'offre et la capacité d'accueil des centres scolaires est renforcée pour les enfants déplacés internes et ceux des communautés hôtes dans la zone du programme	Nombre d'infrastructures éducatives (salles de classes, ateliers techniques) réhabilitées et/ou construites, équipées et fonctionnelles avec l'appui de l'UE.	0	A définir	Rapports programmes Rapports statistiques annuels du MENAPLN	Situation socio-politique stable Contexte sécuritaire s'améliore Zones d'intervention accessibles
Produit 2.6 lié à l'effet direct 2	Les services d'accompagnement scolaires (cantine scolaires, gouvernance des communautés scolaires) sont améliorés	Nombre d'écoles / centres disposant d'une cantine scolaire fonctionnelle avec l'appui de l'UE.. Nombres de sessions de coordination des acteurs de l'éducation au niveau local.	0 A définir	A définir Deux sessions / an		
Produit 2.7 lié à l'effet direct 2	Les services d'approvisionnement en eau potable et assainissement sont améliorés	Nombre d'ouvrages d'adduction d'eau potable avec l'appui de l'UE.	0	A définir	Enquête de départ dans les zones d'action Rapports narratifs Rapports d'évaluation	Situation socio-politique stable Contexte sécuritaire s'améliore Zones d'intervention accessibles
		Nombre d'ouvrages d'assainissement avec l'appui de l'UE	0	A définir		
		Nombre d'opérateurs de gestion des infrastructures d'eau potable/assainissement avec l'appui de l'UE.	0	A définir		
		Nombre de personnes formées (H/F) avec l'appui de l'UE*.	0	A définir		

* Selon le contexte, l'indicateur sera désagrégé par âge, sexe, statut (PDI, réfugié, autre) et handicap

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le Burkina Faso.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de **72 mois** à compter de la date de l'adoption par la Commission de la présente décision de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

Sans Objet.

4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE¹⁹.

4.4.1 Gestion directe (subventions)

Subventions: (Gestion directe)

a) Objet de la (des) subvention(s)

Une partie de cette action sera mise en œuvre au travers de contrats de subvention en gestion directe avec des organisations non gouvernementales, en consortium ou non, expérimentées dans les thématiques et dans les zones concernées.

Cela concerne notamment une partie des activités liées aux produits P.1.1 - mécanismes locaux de prévention de la radicalisation et des programmes de lutte contre l'extrémisme violent et P.1.2 - capacités des acteurs locaux à tenir compte de la pluralité des usages des ressources naturelles; P.2.1 - Accès aux Services Sociaux Communaux, P.2.2 - capacité productive et mécanismes de protection contributifs, P.2.3 - renforcement des structures de santé, P.2.4 - accompagnement des acteurs de la santé, P.2.5 - accès à l'éducation, P.2.6 - services d'accompagnement scolaire, P.2.7 - accès à l'eau potable et assainissement.

b) Type de demandeurs visés

Des organisations non gouvernementales ou des consortiums d'organisations non gouvernementales disposant de références et d'expériences dans les thématiques des différents produits, en particulier dans les zones d'intervention.

c) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à des organisations non gouvernementales ou des consortiums d'organisations non gouvernementales sélectionnés sur la base des critères suivants :

¹⁹ www.sanctionsmap.eu. Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant d'identifier les régimes de sanctions. La source des sanctions découle des actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

- Expérience et capacités opérationnelles / logistiques dans le pays, notamment dans les zones d'intervention (Centre-Ouest, Hauts-Bassins, Boucle du Mouhoun) ;
- Expérience préalable avec les acteurs locaux : ONGs locales, OSC, services techniques déconcentrés, communes, etc. ;
- Expérience fructueuse dans la mise en œuvre de subventions UE ou autre bailleur de même ordre de grandeur ;
- Expérience avérée dans les domaines concernés.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié car le pays se trouve dans l'une des situations de crise telles que définies à l'article 2, paragraphe 21, du règlement financier à la date de la décision de financement (art. 195a du règlement financier). Le recours à cette procédure est dû à l'impact que la situation sécuritaire et humanitaire du pays ont sur la mise en œuvre des actions sur le terrain. Il est nécessaire de pouvoir sélectionner directement des partenaires de mise en œuvre qui répondent aux critères ci-dessus et qui ont déjà une forte présence sur le territoire.

En cas d'échec des négociations avec les entités sélectionnées pour une subvention en gestion directe, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées à la section 4.4.4.

4.4.2 *Gestion directe (passation de marches)*

Un marché de services sera lancé pour une assistance technique qui fournira des activités d'appui conseil et de suivi du projet. Le contrat couvrira :

- (i) des appuis conseils aux collectivités locales pour la mise en œuvre du projet avec les divers opérateurs de mise en œuvre;
- (ii) des appuis conseils à l'exercice des missions des représentants des ministères techniques concernés ;
- (iii) des études d'analyse de suivi-évaluation et d'enquêtes de performance de la mise en œuvre ;
- (v) un appui spécifique à la coordination et au monitoring des actions sur les zones d'intervention.

Le consultant assurera également le secrétariat du dispositif de pilotage, d'orientation et de suivi territorial de la présente action au niveau national et dans les régions d'intervention.

4.4.3 *Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre ou une organisation internationale*

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec des entités qui seront sélectionnées par les services de la Commission sur la base des critères suivants: expérience et capacité opérationnelle dans le pays et dans la zone d'intervention, expérience fructueuse dans les domaines concernés, expérience significative dans les produits attendus et capacité à coordonner et suivre les partenaires de l'action. Ces entités ont été soumises à une évaluation de leurs systèmes et procédures, conformément à l'article 154, paragraphe 4, du règlement financier et, si nécessaire, à des mesures de surveillance appropriées conformément à l'article 154, paragraphe 5, dudit règlement.

Cela concerne la mise en œuvre des activités prévues pour atteindre les produits P.2.1 - Accès aux Services Sociaux Communaux, P.2.2 - capacité productive et mécanismes de protection contributifs, P.2.3 - renforcement des structures de santé, P.2.4 - accompagnement des acteurs de la santé, P.2.5 - accès à l'éducation, P.2.6 - services d'accompagnement scolaire, P.2.7 - accès à l'eau potable et assainissement

En cas d'échec des négociations avec l'entité susmentionnée, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées à la section 4.4.4.

4.4.4 *Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)*

En raison de circonstances exceptionnelles indépendante de la volonté de la Commission, le mode de gestion pourrait être revu pour l'adapter à la nouvelle situation :

1) *Passage d'un mode de gestion directe à une gestion indirecte :*

En cas d'échec des négociations avec les entités sélectionnées pour une subvention en gestion directe, pour des activités des produits P.1.1, P.1.2, P.2.1, P.2.2, P.2.3, P.2.4, P.2.5, P.2.6, P.2.7 une négociation pourrait être initiée pour une mise en œuvre en une gestion indirecte avec des entités qui seront sélectionnées par les services de la Commission sur la base des critères suivants : capacité opérationnelle dans le pays et dans la zone d'intervention, expérience fructueuse dans les domaines concernés. Ces entités ont été soumises à une évaluation de leurs systèmes et procédures, conformément à l'article 154, paragraphe 4, du règlement financier et, si nécessaire, à des mesures de surveillance appropriées conformément à l'article 154, paragraphe 5, dudit règlement.

2) *Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe :*

En cas d'échec des négociations avec les entités sélectionnées pour la partie de la mise en œuvre de l'action en gestion indirecte, les produits P.2.1, P.2.2, P.2.3, P.2.4, P.2.5, P.2.6, P.2.7 pourront être mis en œuvre en gestion directe selon les modalités les modalités suivantes :

a) *Objet des subventions*

Pour les activités des produits P.2.1, P.2.2, P.2.3, P.2.4, P.2.5, P.2.6, P.2.7, une subvention sera attribuée en gestion directe à des organisations non gouvernementales, en consortium ou non, expérimentées dans les thématiques et dans les zones concernées.

b) *Type de demandeurs visés*

Des organisations non gouvernementales ou des consortiums d'organisations non gouvernementales disposant de références et d'expériences dans les thématiques des différents produits, en particulier dans les zones d'intervention.

c) *Justification d'une subvention directe*

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à des organisations non gouvernementales ou des consortiums d'organisations non gouvernementales sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Expérience et capacités opérationnelles/logistiques dans le pays, notamment dans les zones d'intervention (Centre-Ouest, Hauts-Bassins et Boucle du Mouhoun).
- Expérience préalable avec les acteurs locaux : ONGs locales, OSC, services techniques déconcentrés, communes...
- Expérience fructueuse dans la mise en œuvre de subventions UE ou autre bailleur de même ordre de grandeur.
- Expérience avérée dans les domaines concernés.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié car le pays se trouve dans l'une des situations de crise telles que définies à l'article 2, paragraphe 21, du règlement financier à la date de la décision de financement (art. 195a du règlement financier). Le recours à cette procédure est dû à l'impact que la

situation sécuritaire et humanitaire du pays ont sur la mise en œuvre des actions sur le terrain. Il est nécessaire de pouvoir sélectionner directement des partenaires de mise en œuvre qui répondent aux critères ci-dessus et qui ont déjà une forte présence sur le territoire. »

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.4	
Composante C1 – OS1 Cohésion sociale (montants indicatifs)	8 000 000
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1	8 000 000
Composante C2 – OS2 Renforcement des services sociaux de base (montants indicatifs)	55 400 000
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1	18 400 000
Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre ou une organisation internationale- cf. section 4.4.3	37 000 000
Assistance technique – Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.2	1 500 000
<i>Subventions — enveloppe totale de la section 4.4.1</i>	<i>26 400 000</i>
<i>Passation de marchés (gestion directe) – enveloppe totale de la section 4.4.2</i>	<i>1 500 000</i>
Evaluation – cf. section 5.2; Audit – cf. section 5.3	100 000
Totaux	65 000 000

N.B. : Dans le cadre du financement des activités pour la mise en œuvre de l'OS2 sur le renforcement des services sociaux de base, un montant indicatif de EUR 10 million est destiné au volet *Protection sociale* ; un montant indicatif de EUR 14,5 million est destiné au volet *santé* ; un montant indicatif de EUR 17 million est destiné au volet *éducation* ; et un montant indicatif de EUR 14 million est destiné au volet *eau potable et assainissement*.

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

Un *comité de pilotage, d'orientation et de suivi* sera organisé de façon semestrielle pour l'ensemble des activités de cette action ainsi que celle prévues pour l'action « *Résilience économique et système agro-alimentaire dans le « triangle » Ouagadougou- Koudougou-Dédougou-Bobo-Dioulasso (triangle OKDB)* » à financer sur la même décision couvrant la présente action. Ce comité assurera le suivi global de l'intervention et proposera les orientations d'ordre stratégique du programme pour les diverses composantes. Il sera présidé par le Ministère en charge de l'Économie et des Finances et y participeront des représentants des différents ministères techniques concernés par les interventions (santé, éducation, eau & assainissement, agriculture, environnement, formation professionnelle, action humanitaire, administration territoriale) ainsi que des représentants des opérateurs de mise en œuvre.

En outre trois *comités d'orientation et de suivi territorial* seront organisés de façon semestrielle (pour l'ensemble des activités de cette action ainsi que celles prévues pour l'action « *Résilience économique et système agro-alimentaire dans le « triangle » Ouagadougou- Koudougou-Dédougou-Bobo-Dioulasso (triangle OKDB)* » à financer sur la même décision couvrant la présente action) dans les régions du Centre-Ouest, Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins pour assurer le suivi des activités dans lesdites régions. Ces comités seront présidés par les représentants de l'administration territoriale pour les zones concernées (les gouvernorats). Y participeront des représentants des autorités locales des régions et des communes concernées, des représentants des services techniques déconcentrés des ministères techniques concernés (santé, éducation, eau & assainissement, agriculture, environnement, formation professionnelle, action humanitaire, administration territoriale) avec des représentants des opérateurs de mise en œuvre.

La DUE participera aux Comités de pilotage et d'orientation et de suivi territorial en tant qu'observateur.

Des activités d'appui-conseil et suivi-évaluation auprès des collectivités locales, des opérateurs de mise en œuvre, des services administratifs et techniques des Ministères concernés, des études techniques et d'enquêtes de suivi-évaluation seront couvertes via une deuxième assistance technique à recruter sur la facilité de coopération technique à financer sur la même décision couvrant la présente action. Ce contrat d'assistance technique comprendra un volet relatif au monitoring des actions de développement de mise en œuvre de ce programme ainsi que de l'appui technique à la coordination des actions de l'UE et ses États Membres présents dans le pays dans une approche Team Europe sur les territoires concernés. Il assurera la consolidation du rapport de synthèse de l'avancement du programme à partir des différents rapports de mise en œuvre.

4.8 Conditions préalables

Sans objet.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne,

technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux.

Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

Les rapports devront expliciter la participation des femmes aux différentes activités et toutes les données seront désagrégées par sexe, âge et handicap. En fonction des données disponibles, les rapports devront également comporter une analyse de l'impact distributionnel de l'action sur les populations touchées. Les rapports seront présentés de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Les rapports finaux, narratifs et financiers, couvriront toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.2 Evaluation

Compte tenu de l'importance et de la nature de l'action, des évaluations à mi-parcours et finales seront effectuées pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants contractés par la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre des problèmes, tirer des enseignements, notamment dans le cadre de l'efficacité et l'efficacités des dispositions mises en place afin d'en tirer des leçons apprises aux financements ultérieurs.

L'évaluation finale sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée).

La Commission informera les partenaires chargés de la mise en œuvre au moins deux mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Les partenaires chargés de la mise en œuvre collaboreront de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Les partenaires chargés de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendix 1 - RAPPORT DANS OPSYS - Plan d'action pluriannuel en faveur du Burkina Faso pour 2023-2025

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme :

Niveau Action		
<input type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette Action
Groupe d'actions		
<input checked="" type="checkbox"/>	Groupe d'Actions (AAP2023 BF)	Références des Actions (CRIS#/OPSY#): 61613 Programme d'appui au développement humain et aux services sociaux de base dans le « triangle » Ouagadougou- Koudougou-Dédougou-Bobo-Dioulasso (<i>triangle OKDB</i>) - Numéro CRIS/référence opérationnelle OPSYS: 61613 – EUR 65 millions
Niveau Contrat		
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	
<input checked="" type="checkbox"/>	Groupe de contrats 1 (pour cette action)	<u>Programme d'appui au développement humain et aux services sociaux de base dans le « triangle » Ouagadougou- Koudougou-Dédougou-Bobo-Dioulasso (<i>triangle OKDB</i>)</u> Tous les contrats de mise en œuvre des composantes C1, C2 et C3 feront l'objet d'un reporting agrégé à travers le contrat d'Assistance technique (et tous les contrats doivent rapporter périodiquement à l'AT). Composante C1 – OS1 Cohésion sociale (Montant indicatif 8 000 000€) Groupe 1 : Gestion directe avec Consortia d'ONG - c.f. section 4.4.1. : 8 000 000€ Composante C2 – OS2 Renforcement des services sociaux de base (montant indicatif 55 500 000€) Groupe 2 : Gestion indirecte avec des Agences des États Membres ou une organisation internationale - c.f. section 4.4.3.: 37 000 000 euros Groupe 3 : Gestion directe avec Consortia NGOs - c.f. section 4.4.1.: 18 500 000€ Assistance technique Groupe 4 : Gestion directe avec une Passation de marchés – c.f. section 4.4.2. : 1 500 000€

		<p>Groupe 3 : Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre ou d'une organisation internationale – cf. section 4.4.3.: 20 000 000€</p> <p>Assistance technique – Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.2. : 1 500 000€</p>
--	--	---